



Paris, } le ^{1er} 27^{me} Mars 1814.
Le Havre, }

Monsieur P^{re} Honoré Roux à Marseille.

La paix maritime rappelant naturellement dans nos ports le commerce et les consignations de Marchandises, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous venons d'établir au Havre un Comptoir, sous la raison de Commerce de notre Maison de Paris, et qui en fera partie intégrante.

M^r. Genry, qui a été long-temps établi à Lorient, où il s'est fait connaître de la manière la plus avantageuse, et avec qui nous sommes depuis long-temps liés d'amitié, gèrera, conjointement avec nous, notre Comptoir du Havre; nous lui donnons à cet effet notre Procuration. Vous avez ci-bas sa Signature.

Au Havre, nous nous occuperons essentiellement de la réception des Navires, de la vente et de l'achat des Marchandises en Commission; nous ferons des avances sur les consignations.

A Paris, nous continuerons la Commission en Banque et en Marchandises.

Des capitaux considérables nous mettent à même de donner à nos affaires, soit au Havre, soit à Paris, toute l'extension dont elles sont susceptibles.

Une longue expérience dans les affaires et les principes d'honneur qui nous dirigent sont nos titres à votre confiance.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

M^r. Genry signera

J. P. de Passal
H. Genry

Anna

C. P. & C.

Paris le 27. Mars 1844.



Monsieur,

Desirant beaucoup renouveler nos anciennes relations avec vous, pour
prouver la liberté de vous adressant la circulaire d'outre-mer
Desirant recommander un nouvel établissement au Havre, et de
vous retirer au même temps l'offre de vos services qui vous
font devouer sur l'une ou l'autre place. nous serions
très-aimés de vous adresser un rapport avec vous, prendre
quelque activité et vous priant de s'occuper sur affrète et un
jour pour le rendre que vous voudrez bien vous soumettre
la banque soit en marchandises.

Les divers chargements qui font entrer depuis ce temps
au Havre, en divers semaines ainsi qu'en production du nord
et du midi, ont trouvé un débouché prompt et facile tant
pour la consommation intérieure que pour l'étranger. Il est
vraiment en outre beaucoup de faire deux parts à cet
égard sur la Belgique et partie attend que les traités pour la
Suède et l'Allemagne soit organisé, ce qui doit avoir lieu
de même sans doute que l'organisation de la franchise de royaume,
après l'adoption définitive de la loi relative aux
Douanes. on attend avec impatience l'ouverture de la
discussions sur le projet qui a été en 1843 éprouvé de
modification importante, notamment pour ce qui concerne
les sucres en pain et étrangers dont l'admission sera très
probablement répétée. aussi cet article a-t-il repris

quelque farines & ne paye, les sucres de Saint de 45 à 46.
Les sucres bruts Jamaïque de 26 à 28.

Les cafés sont faibles de 27 à 27 1/2 / place et à
21 1/2 à N'outrejet Du harre. Les poivres mi lourd
offerts à 40. Castellamare à 3. 25. Fernambouc de
3 55 à 60. Khayez à 46. soit les prix aux quels
on a fait quelques achats, mais en général cet article
se soutient faiblement, vu l'incertitude des affaires d'Amérique.
Les huiles de sucre se payent de 140 à 142. 50, suie
125 à 130, commune à 120 f. le 50 N°. Farine blanche
200 à 205. Bleu et, 210 à 215. Blanc 235 à 240 le
100 N°.

Le change de Londres est retombé à
et le papier est même abondant à ce prix
Général toute la valeur sur l'étranger
offertes à la lotte.

170 nous avons fait l'honneur de vous saluer
votre
1.